

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 26 (1954) |
| Heft: | 7 |
| Artikel: | Esthétique et économie peuvent aller de pair |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-124310 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce fut immédiatement une campagne d'indignation tout à fait justifiée, car cette mesure antisociale allait correspondre fatallement à une augmentation générale du coût de la vie, augmentation qu'on essayait justement, depuis plusieurs années, d'enrayer : alors qu'il aurait été plus simple et plus naturel d'essayer de construire à bon compte, par des mesures semblables à celles qui avaient déjà été employées avec succès, des logements assez nombreux, pour que l'ensemble des employés puissent être logés dans des conditions normales,

ce qui aurait vite empêché ces spéculations dont tous faisaient les frais. Evidemment, on reste confondu d'apprendre que plusieurs de ces employés avaient pris l'habitude d'être logés à des taux correspondant à leurs salaires : le malheur, c'est qu'ils croyaient qu'en toute équité il devait en être ainsi, tant il est vrai que l'habitude aveugle, et qu'un employé bien logé oublie infailliblement qu'une société solidement organisée est celle où les promesses ne sont faites que pour le rendre joyeux.

J.

LE JARDIN FAMILIAL

«L'homme a un véritable besoin de plantes et de fleurs, en raison du caractère utilitaire de l'espace planté et de l'effet psychologique indiscutable des végétaux sur son comportement général. Le jardin privé est une dépendance de la maison d'habitation ; il en constitue souvent le cadre pour le plaisir des yeux», écrit M. Robert Joffet, paysagiste, ingénieur général des Services techniques de la ville de Paris (*La Santé de l'Homme*).

Ce jardin est le prolongement indispensable du logis.

On pense fréquemment, bien à tort, qu'un terrain de faible dimension, entouré de murs, ne peut recevoir aucune plantation ; même si la surface de ce terrain est inférieure à 200 m², on peut la transformer en jardin simple, sobre et gai, sur lequel s'ouvriront les pièces familiales de la demeure ; les murs seront couverts par du lierre, par de la vigne vierge, par une glycine ; des arbustes à feuillage persistant ou caduc, des arbres de petit développement, constitueront des masses de fond ; le sol sera transformé en pelouses et en massifs ; on réservera à l'aide de dallages réguliers ou irréguliers les circulations nécessaires ; on cherchera à réaliser des effets de masses colorées avec des groupes de plantes annuelles, de plantes vivaces et surtout de rosiers polyantha (orange triumph, Alain, par exemple). En situation ombragée, on pourra planter des primevères, des anémones, des pervenches, des violettes, des héméro-

calles, des fuchsias, etc... Mais pour conserver toute sa valeur, la décoration devra être limitée et discrète ; un coin de repos, avec un banc, permettra de méditer devant la scène charmante que peut constituer un jardin.

Dans un autre ordre d'idées, que de somptueuses villas sont entourées d'un terrain vague, dont l'aménagement en jardin assurerait aux habitants un agrément et un délassement appréciables ! Cet aménagement devrait être conduit avec goût en vue de constituer un élément de transition entre l'habitation et le paysage environnant ; sa conception serait adaptée non seulement au caractère de la construction, mais aussi aux besoins de ses habitants, autrement dit le jardin serait à la fois fonctionnel et décoratif. Il répondrait d'abord aux besoins utilitaires de la famille ; ce serait un ensemble équilibré d'éléments décoratifs, d'aires de jeux, avec, parfois, une patinoire, un bassin de natation, un solarium, et aussi des aires réservées à la culture potagère et fruitière. On emploierait des pelouses, des parterres fleuris, des massifs d'arbustes et d'arbres, des arbres isolés aux formes expressives comme les cyprès verticaux ou les saules pleureurs, des écrans de feuillage, des allées sablées ou des chemins dallés, des terrasses, des miroirs d'eau, des rocailles, etc. Ainsi créerait-on une ambiance, qui faciliterait la détente morale, le repos physique et les exercices corporels.

ESTHÉTIQUE ET ÉCONOMIE PEUVENT ALLER DE PAIR

Certes, la construction en série est la construction économique par excellence. Mais quelle monotonie risque de se dégager de ces ensembles où chaque maison, chaque immeuble est rigoureusement semblable à ceux qui l'entourent ! N'est-ce pas à l'architecte d'essayer, dans la mesure du possible, d'assouplir cette rigidité inflexible dans la construction ? Ne doit-il pas surtout rechercher l'équilibre des proportions dans les volumes – condition indispensable pour assurer l'harmonie de la réalisation ? Combien d'immeubles, construits il y a plusieurs années, déparent les paysages par la silhouette pesante que leur confère une hauteur excessive en regard de leur longueur. Deux architectes parisiens, MM. Prévert et Sebillot, consultés par la rédaction des « Informations sociales » (Paris, 3. 54), énoncent quelques principes généraux que rapporte cette revue :

« L'œil est tout d'abord sensible à l'allure générale de la construction en la plaçant dans son cadre. Or, compte tenu de l'ensoleillement et de l'espace nécessaire qu'exige le prospect entre les immeubles, l'architecte seul est responsable de l'équilibre harmonieux que peut dégager la disposition d'un groupe de maisons ou d'immeubles. »

*

Après les volumes, c'est le rythme des surfaces qui retient l'attention. La proportion des vides et des pleins sur la façade est un facteur important dans l'harmonie d'une construction. Les principes de l'économie interdisent les corniches, les lucarnes et auvents dont une disposition heureuse pouvait tant contribuer à la beauté de l'édifice. Il faut même renoncer aux fenêtres de différentes dimensions, encore trop onéreuses ; en

architecture, en effet, où « le vide coûte plus cher que le plein », la standardisation des ouvertures est un élément essentiel de l'économie. De plus, la dimension limite de la fenêtre sera fixée presque automatiquement : l'espace entre le plafond et le plancher étant au maximum de 2 m. 50 et la hauteur d'allège pour des mesures de sécurité et de confort ne pouvant être inférieure à 60 cm., la hauteur de la fenêtre ne pourra pas dépasser 1 m. 80. La largeur des pièces et des raisons de sécurité dans l'édification du mur en limiteront la largeur maxima à 2 m. 40. C'est à l'architecte que revient le soin de faire jouer ces dimensions dans des proportions agréables ; tout loisir lui est donné de faire une partie de l'allège en vitre pour que les locataires jouissent au maximum de la clarté et du spectacle extérieur. Les dimensions plus restreintes de la salle d'eau et de la cuisine entraînent généralement un autre type de fenêtre plus petite, en forme du hublot, large ou haute, selon les goûts de l'architecte.

Une façade simple et nue, avec pour seul ornement des fenêtres et des portes, peut être très belle si les proportions de volume et de surface sont heureuses. Cette simplicité extrême des lignes a été le principe qui a présidé à la construction des palais italiens de la Renaissance, d'une pureté architecturale incomparable.

S'il le désire, l'architecte peut aussi, avec des moyens simples, exprimer sur la façade l'ordonnance des pièces intérieures : les planchers qui séparent chaque étage, la cage de l'escalier seront indiqués par un bandeau ; des saillies encadreront les pourtours de la maison et souligneront les fenêtres et les portes ; l'ossature de la construction pourra également être accusée.

*

Enfin, les matériaux contribueront largement à l'embellissement de la maison. C'est là surtout que le choix très limité qu'exigent les conditions économiques va demander à l'architecte beaucoup d'habileté et une grande sûreté de goût.

Le lieu de la construction détermine en grande partie le choix du matériau. Suivant les régions, on utilise pour les murs la pierre, le granit, les moellons, etc. On emploie

également le parpaing, la brique creuse recouverte d'un enduit de mortier et différentes sortes de béton : béton armé, ou béton léger et aéré dont la grande résistance alliée à une grande légèreté permet l'utilisation sur des terrains peu solides et même sur d'anciennes carrières.

Mais quel que soit le matériau choisi, il convient de l'utiliser dans son esprit. C'est par le vrai que l'on peut atteindre le beau ; il est inutile de déguiser la vérité. Il importe que l'architecte connaisse à fond les matériaux et les possibilités techniques qu'ils lui offrent. Alors il les emploie selon leur vraie nature sans chercher à masquer l'aspect fruste de leur matière. Ainsi, il est inutile de chercher à donner du poli à la brique creuse qui est une matière granuleuse ; de même on n'obtient qu'un effet prétentieux en recherchant volontairement, comme on le voit fréquemment, un déséquilibre dans la disposition des moellons.

Il faut aussi tenir compte des années pour l'emploi d'un matériau et des intempéries qui substitueront au revêtement clair des façades une grisaille triste conférant à l'immeuble un aspect misérable. C'est là, par exemple, le danger de l'emploi du parpaing et de l'en-duit (on peut en partie y remédier par une conduite rationnelle de l'eau sur la façade).

Les toits sont de plus en plus réduits à des proportions minimales. Toits en terrasses, monopentes ou bipentes, ils sont le plus souvent en tuiles, en béton, en fibrociment ou en aluminium. L'emploi de la matière plastique (à base de résine vynilique) ou du nylon est encore peu répandu.

*

Ces quelques observations permettent de penser que l'architecte peut, avec bonheur, tirer parti de la simplicité à laquelle il est contraint. C'est dans la recherche volontaire de cette simplicité, dans la répétition harmonieuse de l'élément et dans l'équilibre des rapports entre les surfaces et les volumes, des proportions des vides et des pleins, que l'architecte continuera de remplir son triple rôle : abriter et aider la famille à s'épanouir, construire pour longtemps, produire une œuvre belle.

TRENTE ANS DE CONSTRUCTION DE MAISONS OUVRIÈRES A VIENNE

Dans l'entre-deux-guerres se trouve la première période de la construction communale de maisons ouvrières. De 1919 à 1934, dans le cadre d'un programme de construction de maisons ouvrières, la ville de Vienne a construit sur des terrains appartenant à la commune, tant comme commettant que comme propriétaire, une totalité de 63 071 habitations.

Le financement d'un programme de construction se réalisait exclusivement par le rapport des contributions communales telles, qu'un impôt progressif sur la construction des maisons, l'impôt de luxe, mais aussi par prélevement sur d'autres fonds communaux. Les loyers, étant des loyers populaires, avaient été calculés sans amortissement du capital engagé, les frais de construction étant donc perdus.

Les dévastations de la seconde guerre mondiale s'élevaient en pertes totales à 36 851 maisons, en destructions partielles et totales à 50 024 maisons, ce qui fait ensemble 86 875 maisons, chiffre dépassant sensiblement celui des

constructions nouvelles communales réalisées pendant toute la période entre les deux guerres : ces destructions portaient en majeure partie sur des constructions du temps de la grande spéculation sur les habitations pendant la révolution industrielle, alors que les nouvelles habitations communales avaient souffert beaucoup moins grâce à la construction des charpentes et des toitures plus massives en acier et en béton.

Depuis le début de la reconstruction des habitations détruites à Vienne en 1947, l'activité de la construction se divise en deux catégories principales : une visant à la réparation des vieilles maisons détruites, et une autre, celle des constructions nouvelles qui opère tant à d'autres lieux que suivant d'autres principes urbanistes. Cette dernière catégorie comprend les constructions nouvelles de maisons communales du deuxième programme de construction de maisons ouvrières, en outre les constructions du secteur de l'utilité publique à base coopérative et celles des Caisses d'épargne de construction